



Service public de Wallonie

Département des Expertises techniques
Direction de la Recherche
et du Contrôle routier

Diff. A + B + C

12 JUIN 2009

Nivelles, le

CIRCULAIRE DGO1-66-09-01

Objet : Cahier des charges type RW99
Mises à jour
Chapitre G. - Revêtements

Dans le cadre de la révision permanente du CCT RW99 et de la nécessité impérieuse de se conformer aux normes européennes, j'ai décidé qu'à partir de ce jour les prescriptions du CCT RW99, édition 2004, mentionnées ci-après sont remplacées intégralement par celles qui figurent sur le site QC (<http://qc.met.wallonie.be>) sous la rubrique RW99 – Nouvelles prescriptions.

- chapitre G. – Revêtements
 - sous chapitre G. 1. : Revêtements en béton de ciment ;
 - sous chapitre G. 2. : Revêtements hydrocarbonés ;
 - sous chapitre G. 3. : Revêtements en asphalte coulé (M.A.), enduits superficiels, matériaux bitumineux coulés à froid (M.B.C.F.), et enduits spéciaux ;
- chapitre F. – Fondations
 - sous chapitre F. 4.10. : Fondation en grave-bitume
- chapitre C. – Matériaux
 - sous chapitre C. 3. : Sable
 - sous chapitre C. 4. : Gravillons
 - sous chapitre C. 5. : Graves
 - sous chapitre C. 11. : Filler
 - sous chapitre C. 12. : Liants pour produits hydrocarbonés
 - sous chapitre C. 15. : Fibres
 - sous chapitre C. 16.1. : Goujon, barre d'ancrage, berceau
 - sous chapitre C. 16.2. : Acier pour revêtement en béton armé continu

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DES ROUTES ET DES BÂTIMENTS

Rue de l'Industrie 27 – 1400 Nivelles – Tél. 067 28 33 00 - Fax 067 21 64 01

Mp: guy.lefebvre@spw.wallonie.be - www.spw.wallonie.be - N° Vert : 0800 13 901 (informations générales)



- sous chapitre C. 17.4.: Pigments
- sous chapitre C. 21. : Produit de scellement
- sous chapitre C. 23. : Produit d'imprégnation
- sous chapitre C. 60. : Asphaltes coulés

Ces prescriptions sont celles mises au point par les groupes de travail chargés de la révision du CCT RW99 et sont destinées à figurer dans l'édition 2009 de celui-ci.

La présente circulaire sera reprise au Catalogue des documents de référence (CDR) lors de sa mise à jour du 1^{er} juillet 2009.

Le Directeur général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'S' followed by a long horizontal stroke.

Dirk De Smet



Service public de Wallonie

Département des Expertises techniques
Direction de la Recherche
et du Contrôle routier

Diff. A + B + C

Nivelles, le

CIRCULAIRE DGO1-66-09-02

Objet : Cahier des charges type RW99
Mises à jour
Circulaire RW99-A1
Mise en place d'un système de gestion de la qualité lors de l'exécution des marchés de travaux.

Dans le cadre de la révision permanente du CCT RW99 et de la nécessité impérative de se conformer aux normes européennes, j'ai décidé qu'à partir de ce jour la circulaire RW99-A1 du Catalogue des documents de référence, est remplacée par la circulaire mise à jour, complétée par le plan qualité pour revêtements hydrocarbonés, qui figurent sur le site QC (<http://qc.met.wallonie.be>) sous la rubrique RW99 – Nouvelles prescriptions.

Les documents annexés seront repris au Catalogue des documents de référence (CDR) lors de la mise à jour du 1^{er} juillet 2009.

Le Directeur général,

Dirk De Smet



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DES ROUTES ET DES BÂTIMENTS

Rue de l'Industrie 27 – 1400 Nivelles – Tél. 067 28 33 00 - Fax 067 21 64 01

E-mail guy.lefebvre@spw.wallonie.be - www.spw.wallonie.be - N° Vert 0500 11 901 (informations générales)